

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS277

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« Un cadre de gouvernance visant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.